

SYNTHESE - Agenda 21 de la Ville de Cognac

1. Le contexte dans lequel s'inscrit le projet

Le contexte territorial

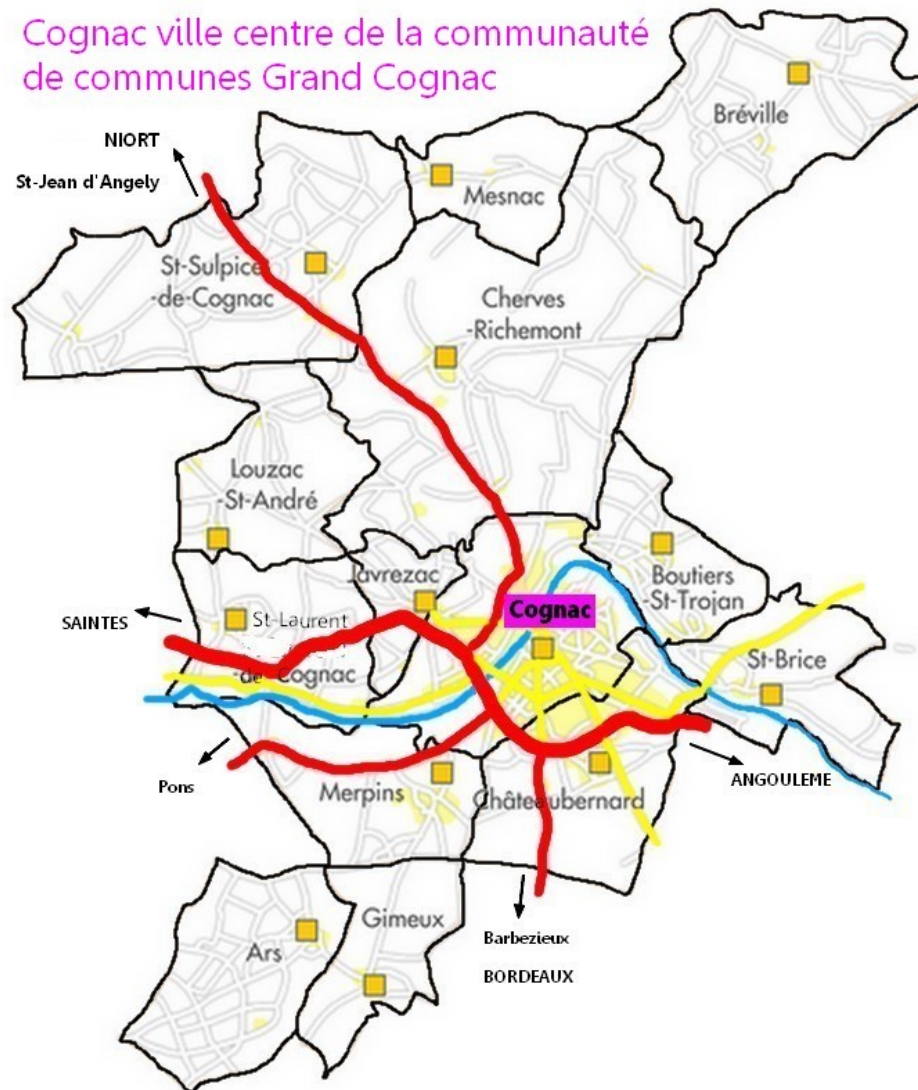
Cognac est une ville de près de 19 335 habitants (population totale – Insee 2010), située à l'ouest de la Charente, à une quarantaine de kilomètres d'Angoulême, la Préfecture du Département.

LOCALISATION DE LA VILLE DE COGNAC



Elle est la ville-centre d'un territoire intercommunal, Grand Cognac, qui regroupe 34 639 habitants sur 14 communes, et qui s'est également engagé en 2010 dans l'élaboration de son Agenda 21. La ville appartient aussi au Pays Ouest Charente - Pays du Cognac qui compte 79 746 habitants sur 82 communes (et 5 Communautés de Communes).

Cognac ville centre de la communauté de communes Grand Cognac



Cognac a également développé des relations avec la ville de Saintes, située à près de 30 km à l'ouest, en Charente-Maritime. Formalisés dans le cadre d'un syndicat intercommunal à vocation unique, le réseau de villes Cognac-Saintes, ces liens reposent sur des points communs entre ces deux unités urbaines :

- une proximité géographique et une implantation sur le fleuve Charente,
- des déplacements domicile-travail, commerciaux et de loisirs qui se développent fortement entre les deux villes,
- des problématiques similaires liées à la fourchette de population dans laquelle elles s'inscrivent (Saintes compte près de 27 000 habitants).

Implantée au cœur du terroir viticole de l'appellation cognac, la ville est aujourd'hui confrontée à une situation démographique marquée par une érosion continue de sa population depuis 1968.

Le contexte socio-économique a également connu une évolution spécifique, liée à l'activité du cognac ; très longtemps supérieur à la moyenne nationale, le niveau de vie des habitants a, ces dernières années, connu une diminution due aux crises cycliques de l'industrie du produit, même si aujourd'hui cette économie est florissante.

Un projet d'urbanisme en cours d'élaboration

Face à ses difficultés et à un foncier contraint, la Ville était engagée depuis 2006 dans la procédure de transformation de son POS en PLU, procédure pour laquelle la municipalité installée en 2008 a ré-affirmé sa volonté d'impliquer les habitants et acteurs locaux bien au-delà des obligations réglementaires.

Les habitants et des acteurs locaux placés au cœur du projet de ville

Dans ce cadre, l'équipe municipale nouvellement installée suite aux élections de mars 2008 a souhaité conduire une démarche de projet permettant un développement durable de la ville ; c'est de cette volonté politique que découle l'engagement dans un Agenda 21.

Désirant une implication renforcée des habitants dans la vie de la cité, les élus ont souhaité inscrire la participation des citoyens au cœur du projet de développement durable de la Ville et donc de l'élaboration de l'Agenda 21.

Dans ces choix innovants pour Cognac, tant en matière de participation des habitants et acteurs locaux que dans le domaine des Agendas 21, les élus ont décidé de mener une démarche progressive et pragmatique, construite par étapes et fondée sur la participation interne (les agents de la Ville) et externe (les habitants et acteurs locaux).

C'est ainsi que dès 2009, la Ville s'est engagée dans la mise en place des deux premières briques de sa démarche de Développement Durable :

- le « Plan Environnement », démarche interne visant à réduire l'impact des activités de la collectivité sur l'environnement et fondée sur la participation des agents, avec un objectif d'exemplarité,
- la mise en place des 5 Conseils de Quartiers, lieux de participation et d'implication des habitants dans la vie de la cité, instances participatives appelées à se mobiliser dans les démarches de concertation menées par la Ville sur l'ensemble du territoire communal (installation non obligatoire : population inférieure à 80 000 habitants).

Une organisation adaptée

Pour mettre en œuvre ce projet, un service Agenda 21 – Démocratie Locale, composé d'une chargée de mission (responsable du service) et d'une assistante de mission a été créé et rattaché directement au Directeur Général des Services.

Ce positionnement a notamment pour objectifs d'affirmer la transversalité nécessaire à la démarche de développement durable de la Ville.

La « double casquette » de ce service permet également d'intégrer la démocratie participative dans l'élaboration de l'Agenda 21 local de la Ville.

2. Le diagnostic et les principaux enjeux du territoire

a. La méthode retenue pour établir le diagnostic du territoire

→ le travail technique préalable :

Afin d'élaborer le diagnostic du territoire, un travail technique a été mené par une stagiaire, (en Master 2 – Sciences du Territoire – Conduite de projets de développement territorial), recrutée sur la période d'avril à septembre 2010, et placée au sein du service Agenda 21 – Démocratie Locale. Elle a réalisé un état des lieux du territoire à partir de données statistiques, d'études pré-existantes et de rencontres avec des acteurs du territoire, comme par exemple un technicien de la CCI, le Directeur de l'Association Socio-éducative de la Région de Cognac (ASERC), un technicien du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), l'association environnementale Pérennis, un représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Fleuve Charente,...

Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui était en cours de finalisation en 2010, a été croisé avec cet état des lieux du territoire afin de préparer les éléments à soumettre à la concertation pour aboutir à un diagnostic partagé avec les habitants et acteurs locaux.

Ces éléments des diagnostics techniques ont été répartis dans les 4 axes de travail retenus pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU :

- évolution urbaine et accueil de la population
- environnement, patrimoine et cadre de vie
- dynamisme économique
- transports, déplacements, équipements publics.

→ le partage du diagnostic avec les habitants et acteurs locaux :

Afin d'accompagner sa démarche, la Ville a fait appel à l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée), association régionale créée à l'origine par l'État, la Région Poitou-Charentes et des associations d'éducation à l'environnement et de protection de l'environnement.

Les chargés de mission de cette association ont accompagné le service Agenda 21 – Démocratie Locale dans la préparation des réunions et les ont également co-animées tout au long de l'année 2011. Le chargé de mission du réseau de villes Cognac-Saintes a également été mobilisé dans l'ensemble de ces temps de travail. Cet accompagnement avait notamment pour objectif la capitalisation et le transfert d'expérience de la démarche cognaçaise vers la Ville de Saintes.

La réalisation d'un diagnostic partagé

C'est sur ces 4 thèmes qu'ont été constitués les groupes de travail participatifs ; les habitants et acteurs locaux ont ainsi été sollicités sur les éléments diagnostics, présentés sous forme de diaporamas et discutés en réunion.

Ces temps de travail se sont révélés riches et ont permis de recueillir des éléments liés à l'expertise d'usage qu'ont les habitants et acteurs locaux de leur ville.

b. La synthèse des éléments de diagnostic

La ville de Cognac présente un cadre de vie plutôt agréable, avec cependant des problématiques concernant la vie quotidienne des habitants (propreté ou aspect dégradé de certains espaces publics, déplacements quotidiens et place de la voiture en ville, information des citoyens, accessibilité aux bâtiments administratifs,...) et génèrent une question à traiter : comment je vis mieux au quotidien dans ma ville ?

Atouts / opportunités	Faiblesses / menaces
<ul style="list-style-type: none">• Un cadre de vie de qualité• Des espaces boisés et verts préservés importants en ville : le Parc François 1^{er} (plus de 40 ha de forêt) et le Bois du Portail (une dizaine d'ha), un parc urbain (jardin de l'hôtel de ville)• Le positionnement sur la vallée de la Charente, corridor biologique naturel• Globalement, un bon à très bon indice de qualité de l'air• Une vie associative et sportive très dynamiques, bénéficiant d'un niveau d'équipement supérieur à celui des villes de même taille	<ul style="list-style-type: none">• Une qualité de l'eau de la Charente globalement moyenne, mais jugée passable concernant les nitrates• Un risque d'inondation prégnant : le zonage réglementaire du PPRI couvre plus de 300 ha sur le territoire• Le poids de la centralité : les habitants des communes voisines profitent des services de la ville-centre, sans en assumer les charges (dans le cadre de leurs impôts)• Le désengagement des maisons de négoce dans l'entretien des équipements, notamment sportifs• Des problématiques de vitesse et de sécurité sur certains axes, notamment pour les piétons et les cyclistes• Une ville qui n'est pas adaptée aux modes de déplacement doux

La ville perd régulièrement des habitants depuis 1968, la population vieillit et les habitants sont confrontés à la diminution du panel de services à leur disposition. Le souhait exprimé par les participants à la démarche est d'accueillir de nouvelles populations avec des jeunes ménages, de maintenir les services... La question qui se pose est donc : comment les faire venir (les entreprises, les habitants supplémentaires, les touristes,...) ?

Atouts / opportunités	Faiblesses / menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une ville qui porte le nom d'un produit mondialement connu • Une industrie importante, principalement liée au Cognac, pourvoyeuse d'emplois directs mais aussi indirects • Une situation géographique à 1h de la mer et à environ 1h30 de Bordeaux • Un riche patrimoine, en grande partie lié au Cognac, comme les chais et les belles façades de maisons liées à la richesse des négociants 	<ul style="list-style-type: none"> • Une érosion de la population constante depuis 1968, liée au solde migratoire négatif. Une baisse de 2,4% de la population de Cognac entre 1999 et 2008 alors que la communauté de communes est à + 0,4% sur la même période • Un vieillissement de la population plus marqué qu'au niveau national (25% de + de 60 ans à Cognac en 2007 pour une moyenne nationale à 21,7%) • L'éloignement des grands axes structurants : autoroute, TGV • La disparition d'un certain nombre de services ces dernières années (tribunal, banque de France,...) • Forte proportion de logements vacants, vétustes, pas adaptés à la demande
<ul style="list-style-type: none"> • Des friches urbaines importantes, anciens bâtiments commerciaux et chais, liées notamment à la production de Cognac, mais également la future friche de l'hôpital (l'hôpital actuel va déménager vers de nouveaux bâtiments en construction situés sur la commune limitrophe de Châteaubernard) • Le label Ville d'art et d'histoire obtenu en 2011 • Une forte attractivité touristique : un peu plus de 38 000 visiteurs/an à l'office de tourisme, environ 100 000 visiteurs/an dans les maisons de négoce • Une offre culturelle importante, riche en festivals (Blues Passion, la fête du Cognac, Coup de Chauffe, Littératures européennes,...), 2 musées, une salle de musiques actuelles (les anciens abattoirs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de foncier immédiatement disponible pour la construction • Des quartiers d'habitat collectif dégradé, avec une image négative • Des touristes qui ne viennent que pour la visite des maisons de négoce et ne séjournent pas ou peu sur la ville, avec une diminution du flux des visiteurs ces dernières années • Des entrées de ville qui « ne donnent pas envie » : multitude de panneaux, aspect dégradé, parfois « crasseux » des façades

La ville présente une population précaire en augmentation depuis quelques années, avec notamment 42% d'habitants qui perçoivent une rémunération inférieure au Smic. Cette augmentation est liée notamment à des réductions importantes d'effectifs ou des fermetures d'entreprises. La ville est également confrontée à l'évolution des paysages familiaux (diminution de la taille des familles, augmentation des familles monoparentales,...), ainsi qu'à des phénomènes de cloisonnement des populations en fonction de leur situation, de leur âge,... La question qui se pose est donc : comment vivons-nous mieux ensemble ?

Atouts / opportunités	Faiblesses / menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau existant entre les différents acteurs du secteur social et de l'insertion • La possibilité de scolariser les enfants dès l'âge de 2 ans • L'existence d'une halte garderie itinérante, service accessible sur prescription d'un travailleur social • Des actions de promotion de la santé déjà engagées par le CCAS et l'Atelier Santé Ville notamment • La préparation d'un Contrat Local de Santé avec les partenaires institutionnels (Agence Régionale de Santé, Préfecture, Conseil Général) • La création de Conseils de Quartiers et la mise en place de démarches de concertation avec la population, favorisant le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de chômage de 15,2% en 2009, supérieur à la moyenne nationale (11%) • Près de 51% de foyers fiscaux non imposables à Cognac contre une moyenne nationale d'un peu moins de 46% • Une part importante de personnes seules : 45,6% de ménages d'une personne à Cognac contre une moyenne nationale de 33,7% en 2009 • Près de 22% de familles monoparentales en 2009 pour une moyenne nationale d'un peu moins de 14% • Un nombre de médecins libéraux qui a peu évolué ces dernières années mais dont la population connaît un profond vieillissement • Des phénomènes inquiétants en terme de santé des populations : addictions, problèmes d'obésité chez les jeunes • Des incivilités et des problématiques de vie quotidienne qui nuisent au « bien vivre ensemble »

c. La définition des enjeux du territoire et des axes stratégiques

La définition des axes stratégiques

Sur la base de cet état des lieux du territoire, partagé et enrichi par les habitants et acteurs locaux, un temps de travail technique a été mené par le service Agenda 21 – Démocratie Locale, accompagné par l'Ifree et le chargé de mission du réseau de Villes Cognac – Saintes, afin de proposer des orientations stratégiques pour le projet de développement durable.

Ces orientations ont été présentées et soumises aux groupes de travail thématiques pour avis, discussion, amendements, lors de leur deuxième temps de réunion.

Un temps de travail technique a ensuite permis de distinguer les orientations susceptibles de relever du PADD de celles ne relevant pas d'un document d'urbanisme mais ayant vocation à s'intégrer dans le futur Agenda 21 de la Ville. Cette distinction a été ensuite présentée, expliquée et discutée lors de la réunion du Groupe de synthèse (composé du Maire, des 3 Adjointes du Comité de Pilotage, du

Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques, du responsable du service Urbanisme, du cabinet d'études du PLU, de 2 représentants – un habitant et un acteur local – de chacun des 4 groupes de travail).

La spatialisation des enjeux

Lors du troisième temps de réunion avec chacun des 4 groupes de travail, un retour a été fait sur les orientations telles que formulées par le groupe de synthèse, uniquement sur les éléments susceptibles de s'inscrire dans le PADD.

Le travail du groupe a consisté à spatialiser les enjeux ainsi déterminés, grâce à l'utilisation de fonds de cartes cadastraux pour chaque orientation.

La validation politique et la restitution publique

Le Comité de Pilotage Agenda 21 a validé les axes et orientations du PADD qui ont ensuite été restitués lors de la réunion publique de décembre 2011.

Du PADD vers l'Agenda 21 :

Les axes, orientations et pistes d'actions proposés par les groupes dans le cadre de la démarche d'élaboration du PADD en 2011 ont été retravaillés au début de l'année 2012, en parallèle avec un important travail technique d'agrégation de données complémentaires issues d'autres démarches menées par la collectivité (Label Bien Vieillir – vivre ensemble, label Ville d'art et d'histoire, Contrat Local de Santé,...). Ont été également ré-intégrées dans ce travail les orientations et premières pistes d'actions relevant d'un Agenda 21, issues de la démarche d'élaboration du PADD mais « mises de côté » en 2011 car ne s'inscrivant pas dans un document d'urbanisme.

Les enjeux prioritaires du territoire

C'est en s'appuyant sur ce diagnostic partagé que **les enjeux prioritaires pour la ville de Cognac** ont été déterminés avec les groupes de travail et validés par les élus municipaux :

- **préserver l'environnement et maintenir voire améliorer la qualité de vie pour les habitants de Cognac dans leur quotidien** : c'est au travers de leurs déplacements pour aller travailler, pour emmener leurs enfants à l'école ou pour pratiquer des activités de loisirs et au travers de la qualité et l'entretien de leur cadre de vie quotidien que les habitants de la ville vivent leur territoire. C'est donc **un axe de travail « proximité »** qui portera ces objectifs et les projets destinés à améliorer le quotidien des Cognacais.
- **inverser la tendance à la baisse de la population de la commune et attirer des jeunes ménages** : c'est une volonté forte, tant chez les habitants que chez les élus, de trouver des leviers permettant d'agir sur cette érosion continue de la population de Cognac. C'est au travers d'une offre de logement attractive et adaptée à la demande, c'est grâce à la requalification de friches et d'espaces publics ainsi qu'à l'amélioration des mobilités que le visage de Cognac pourra changer pour attirer de nouvelles populations. C'est aussi par le développement de services et d'équipements de qualité, par la mise en place de conditions favorables au développement économique et à la formation professionnelle et grâce à une valorisation de ses atouts que la ville pourra retrouver une dynamique positive. C'est donc **un axe de travail « attractivité »** qui portera ces objectifs et les projets visant à redynamiser la ville.
- **lutter contre la précarité et renforcer le lien social pour mieux vivre ensemble** : c'est en aidant les plus défavorisés, à tout âge de la vie, en favorisant l'accès de tous aux services, aux droits et aux loisirs ainsi qu'en développant le lien social et la mixité inter-générationnelle que les habitants de Cognac pourront mieux vivre ensemble. C'est donc **un axe de travail « solidarités »** qui portera ces objectifs et les projets dédiés au bien être de tous et à l'amélioration du vivre ensemble.

3. L'explication des choix stratégiques

Le choix de l'articulation et de la cohérence avec les projets du territoire

L'articulation avec le projet communautaire

En 2010, la Communauté de Communes de Cognac s'engageait également dans l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Ville et Communauté de Communes ont donc choisi d'articuler de manière étroite leurs démarches, notamment par :

- la mise en place d'instances de pilotage coordonnées pour les 2 Agendas 21,
- l'organisation de la mobilisation des habitants et acteurs locaux visant à éviter les doublons à l'échelle du territoire,
- le calage de calendriers cohérents pour les réunions et l'avancement des réflexions,
- l'organisation de temps d'échanges sur les stratégies et les programmes d'actions.

Dès le lancement de la démarche PLU – Agenda 21 de la Ville, la Communauté de Communes a été représentée au sein du Comité de Pilotage de la Ville.

En effet, la Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge de l'Agenda 21 ainsi que le chargé de mission ont été intégrés au Comité de Pilotage de la Ville.

En parallèle, l'Adjoint à l'Aménagement Durable de la Ville et la chargée de mission Agenda 21 ont été intégrés au Comité de Pilotage de la Communauté de Communes.

Enfin, une réunion regroupant les 2 Comités de Pilotage a été organisée pour examiner et prévalider les pistes d'actions :

- proposées par les groupes participatifs de la Ville et relevant de compétences communautaires ou partagées,
- proposées par les groupes de travail communautaires et relevant de compétences communales.

Concernant la mobilisation des habitants et acteurs locaux, la Communauté de Communes n'a pas mis en place de groupes participatifs sur Cognac ; ce sont les groupes de travail participatifs organisés par la Ville qui ont permis d'alimenter la réflexion communautaire. Cette organisation a également permis de ne pas limiter les propositions de pistes d'actions faites par les habitants et acteurs locaux de la ville aux compétences de la commune.

Pour développer le lien entre les participants aux 2 démarches, des membres des groupes de travail Ville ont été invités au Comité de synthèse de la démarche communautaire.

Ce Comité réunissait des représentants de chacun des groupes participatifs organisés sur les différentes communes (hors Cognac) de la Communauté.

Des temps de travail communs aux chargés de mission Ville et Communauté de Communes ainsi que l'articulation des 2 Comités de Pilotage ont permis d'harmoniser les calendriers des 2 démarches et de caler les rencontres entre les élus des 2 collectivités.

La cohérence entre le cadre territorial et le programme d'actions

Dans la procédure de transformation de son POS en PLU, la municipalité installée en 2008 a affirmé sa volonté d'impliquer les habitants et acteurs locaux bien au-delà des obligations réglementaires (phrase notée dans la partie « contexte »).

Au regard de l'articulation nécessaire entre le document d'urbanisme de la commune et son projet de développement durable, et afin de ne pas multiplier les appels à participer auprès des habitants sur une même période, le choix a été fait d'engager une démarche de concertation unique permettant l'élaboration du PADD du PLU, socle de l'Agenda 21.

Le diagnostic partagé et les grandes orientations fixées dans le PADD ont ainsi servi de base à la construction de la stratégie et du programme d'actions de l'Agenda 21.

C'est ainsi que cette démarche participative a été appelée « Démarche PLU-Agenda 21 de la Ville de Cognac ».

Ce choix stratégique d'une démarche unique pour « construire la ville de Cognac de demain » a permis de mobiliser les habitants et acteurs locaux lors de la réunion publique de lancement qui a regroupé environ 200 personnes.

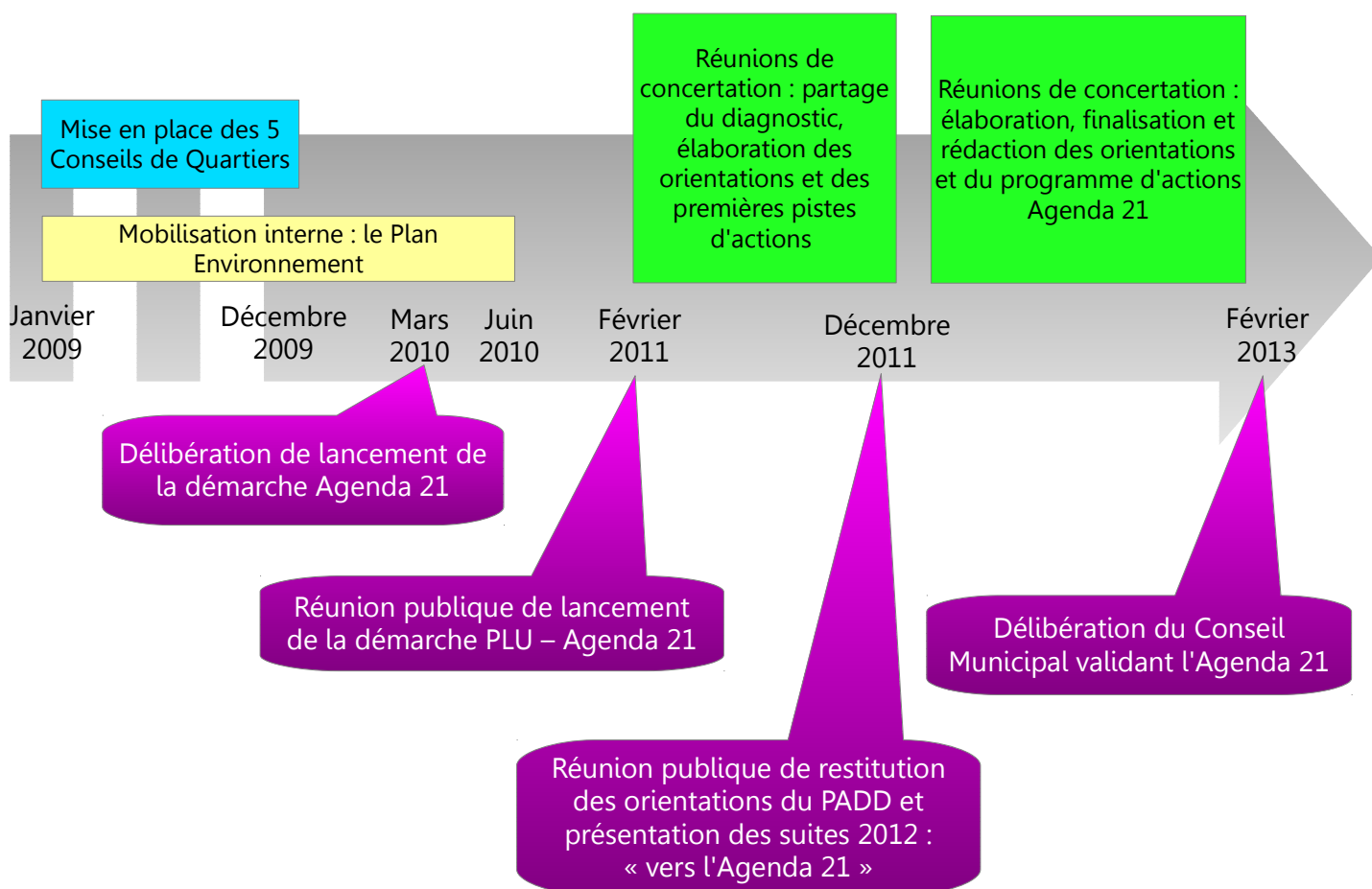
Les choix stratégiques dans le contenu du projet d'Agenda 21 (cf. annexe 2)

Les axes stratégiques retenus pour l'Agenda 21 de la ville de Cognac sont les suivants :

- **L'axe Proximité**, en réponse à la question : **comment je vis mieux dans ma ville au quotidien ?** Les grandes orientations fixées dans cet axe sont les suivantes :
 - préserver l'environnement et construire un cadre de vie de qualité :
 - apaiser et sécuriser les déplacements quotidiens des Cognaçais
 - entretenir et améliorer la qualité des paysages urbains et des espaces publics
 - préserver les ressources, les espaces naturels et prévenir les risques
 - rendre toute la ville accessible à tous :
 - aménager des sites, des itinéraires et adapter le stationnement et les transports en commun
- **L'axe Attractivité**, en réponse à la question : **comment les faire venir (les entreprises, les habitants supplémentaires, les touristes,...) ?** Les grandes orientations fixées dans cet axe sont les suivantes :
 - changer la ville :
 - développer une offre de logement attractive et adaptée
 - améliorer la qualité architecturale, esthétique de la ville
 - améliorer et organiser l'accès à la ville et les mobilités
 - rendre la ville dynamique :
 - développer des services et équipements de qualité
 - créer les conditions du développement économique (agriculture, artisanat, commerce et industrie) et de la formation professionnelle
- **L'axe Solidarités**, en réponse à la question : **comment vivons-nous mieux ensemble ?** Les grandes orientations fixées dans cet axe sont les suivantes :
 - aider à tout âge de la vie, aider les plus défavorisés
 - favoriser l'accès de tous aux services, aux droits et aux loisirs
 - développer le lien social, la mixité sociale et inter-générationnelle
- **L'axe collectivité responsable**, qui décline concrètement le choix de la commune de s'engager elle-même dans le développement durable dans ses actions et au sein de ses services, avec la volonté d'être exemplaire. Les grandes orientations fixées dans cet axe sont les suivantes :
 - une ville solidaire,
 - une ville respectueuse de l'environnement
 - une ville à l'écoute de ses habitants

4. Les modalités d'élaboration du projet et le calendrier

Les grandes étapes de la démarche (cf. annexe 1) :



L'étape préalable : la démarche interne

La mobilisation interne sur la question du développement durable s'est engagée concrètement dès le mois de janvier 2009 avec le lancement du « Plan Environnement » de la Ville.

Un Comité de Pilotage a été créé, constitué du Maire, du premier Adjoint chargé des Finances, des Adjoints à l'Aménagement Durable, à la Démocratie Locale et aux Ressources Humaines, de deux conseillers municipaux, du Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques et du service Agenda 21 – Démocratie Locale.

Le Comité de Pilotage avait pour objet la validation de principe des actions proposées par les groupes de travail ainsi que la construction et le suivi des étapes de la démarche de développement durable de la Ville.

Des groupes de travail organisés par thèmes ou par types de sites ont été mis en place par un appel à volontaires auprès de l'ensemble des agents de la collectivité, tous services et métiers confondus. Ces groupes ont été constitués pour des « sessions » d'environ 4 mois, à raison de 6 réunions de 2 heures chacune par groupe de travail. Les agents ont participé aux groupes sur leur temps de travail.

Chaque groupe était formé d'environ 6 à 8 agents volontaires et d'un ou deux « experts » (agent de la Ville ayant les compétences techniques du sujet traité). Les réunions de ces groupes étaient toutes animées par l'équipe du service Agenda 21 – Démocratie Locale.

Ces groupes de travail ont réalisé un état des lieux, ont formulé des pistes de réflexion et des propositions d'actions qui ont ensuite été présentées au Comité de Pilotage du Plan Environnement.

Une réunion « passage de témoin » a été organisée entre chaque session du Plan Environnement. A cette occasion, l'ensemble des agents ayant participé aux groupes de travail et les volontaires de la session suivante étaient invités, en présence du Maire, des élus du Comité de Pilotage et du Directeur

Général des Services.

Lors de cette réunion, le travail réalisé était présenté par un ou deux agents de chacun des groupes de travail, sur la base d'un diaporama préparé par l'ensemble du groupe.

C'est en janvier 2009 que la première session du Plan Environnement a été mise place avec les 4 groupes de travail suivants :

- « Énergies – Combustibles »
- « Achats – Déchets »
- « Eau – Entretien des espaces verts et espaces publics »
- « Communication – Sensibilisation » : groupe travaillant sur les résultats issus des 3 autres afin de communiquer et sensibiliser l'ensemble des agents aux « bons gestes » permettant de limiter les consommations de fluides, d'améliorer la gestion des déchets notamment (aboutissant par exemple à la création du guide de l'éco-agent – cf. annexe 3).

Les thématiques des trois premiers groupes de travail étaient ciblées uniquement sur les bâtiments de l'Hôtel de Ville et des Services Techniques.

A l'issue de la réunion « passage de témoin », la seconde session s'est engagée dès les tous premiers jours de juin, avec les 4 groupes de travail suivants :

- « Énergies » : thématique élargie à d'autres bâtiments municipaux que l'Hôtel de Ville et les Services Techniques (musées, bibliothèque,...) ainsi qu'à la question de l'éclairage public,
- « Écoles et Centres de loisirs » : groupe travaillant sur tous les thèmes (énergie, eau,...) mais permettant de tenir compte de la spécificité de ces équipements qui ne sont pas des bâtiments « administratifs » et accueillent un public jeune,
- « Parc de véhicules »,
- « Communication – Sensibilisation ».

Les groupes Achats – Déchets et Eau – Entretien des espaces verts et espaces publics n'ont pas été renouvelés car ils avaient mené leur réflexion à terme.

Enfin, la troisième session s'est déroulée de décembre 2009 à juin 2010, avec les groupes de travail suivants :

- « Équipements sportifs et Espace 3000 » (groupe permettant là encore de tenir compte de la spécificité de lieux utilisés par des partenaires extérieurs à la collectivité),
- « Préparation du Forum Agenda 21 du 10 avril 2010 »,
- « Communication-sensibilisation ».

Le 18 juin 2010, la réunion de bilan du Plan Environnement a permis de présenter le travail réalisé par cette troisième session et d'évoquer l'ensemble de la démarche ainsi menée sur un an et demi.

Sur l'ensemble de la période, plus de 70 réunions de travail se sont ainsi déroulées et ont mobilisé une centaine d'agents de métiers, de services, de sites et de grades différents.

Cette méthodologie a permis à la fois la prise en compte de l'expertise d'usage des agents concernant leurs lieux de travail respectifs mais également à chaque participant de mieux connaître les métiers et conditions de travail de ses collègues. Certains participants ont fait preuve d'une implication plus poussée encore, en devenant les ambassadeurs de la démarche au sein de leurs propres services.

Une soixantaine d'actions ont ainsi été proposées par les différents groupes de travail du Plan Environnement et sont progressivement mises en place depuis.

Un groupe de suivi du Plan Environnement (constitué du Directeur Général des Services, de la responsable du service Agenda 21 – Démocratie Locale et de techniciens de la Ville : Achats, Finances, Services Techniques) a également été mis en place afin d'assurer la mise en œuvre des actions proposées.

Le Comité de Pilotage du Plan Environnement est devenu (par la délibération du 25 mars 2010) Comité de Pilotage Agenda 21 et a alors été élargi à la Vice-Présidente et au chargé de mission Agenda 21 de la Communauté de Communes Grand Cognac.

Le lancement de la démarche externe

Les élus ont délibéré en faveur du lancement de la démarche Agenda 21 local lors du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

La première action de mobilisation externe pour l'Agenda 21 s'est concrétisée par le Forum public du 10 avril 2010, organisé par le groupe de travail du même nom. A cette occasion, la démarche du Plan Environnement a été présentée et les participants ont pu s'approprier les finalités du Développement Durable au cours d'ateliers de sensibilisation.

Ce Forum n'a pas eu le succès escompté ; la participation y a été faible et n'a pas généré de réelles retombées auprès des habitants en terme de prise de conscience des enjeux du développement durable.

Cet événement a amené les élus et les techniciens concernés à s'interroger sur la méthode et les moyens à utiliser pour mobiliser les habitants et les acteurs locaux dans une démarche de développement durable.

Le lancement de la démarche PLU – Agenda 21 : février 2011

Une réunion publique de lancement de la démarche s'est déroulée le 10 février 2011 (cf. annexe 4) ; elle a réuni près de 200 personnes. Le Maire et son premier Adjoint y ont présenté ce qu'est un PLU ainsi que la démarche participative proposée par la Ville pour élaborer le PADD du PLU et l'Agenda 21.

Les participants à la démarche soulignent l'importance de ce temps de regroupement ouvert à tous pour que chacun puisse se faire sa propre idée et rencontrer des interlocuteurs susceptibles de le renseigner avant de s'engager dans la démarche en toute connaissance de cause.

Chaque participant s'y est vu remettre un petit dossier comprenant notamment un coupon lui permettant de s'inscrire dans les groupes de travail thématiques. L'urne présente à la sortie de l'auditorium a permis aux participants qui le souhaitaient de déposer leur coupon et de s'inscrire ainsi dans la démarche.

D'autres personnes se sont également inscrites à la suite de cette réunion, notamment les membres du Comité des Acteurs Locaux (CAL).

Il s'agit d'un groupe de 32 personnes constitué d'acteurs économiques (maisons de négoce, Chambres Consulaires, dirigeants d'entreprises, représentants des associations de commerçants,...), de responsables associatifs (associations environnementales, patrimoniales, culturelles, sportives mais aussi l'Association Socio-Éducative de la Région de Cognac qui gère notamment les centres sociaux) et de quelques personnes qualifiées (avocat, Directeur de l'Hôpital,...) sollicitées par le Maire.

L'information – sensibilisation des participants à la démarche : mars 2011

Le 15 mars, les habitants qui s'étaient portés volontaires pour participer à la démarche (lors de la réunion du 10 février) et l'ensemble des Conseillers de Quartiers ont été invités à la réunion d'information-sensibilisation sur le PLU – Agenda 21. Lors de cette réunion, après la présentation des éléments de compréhension du contenu d'un PLU, d'un PADD, d'un Agenda 21 et de la démarche de la Ville, un temps de réflexion sur les 4 axes du PADD (Évolution urbaine et accueil de la population / Environnement, patrimoine et cadre de vie / Soutien au dynamisme économique / Déplacements, transports, infrastructures et équipements publics) a été mené en sous-groupes avec l'ensemble des participants.

Ce premier travail a permis aux 40 personnes présentes de déterminer les axes auxquels ils souhaitaient contribuer et donc les groupes dans lesquels ils souhaitaient s'inscrire.

L'installation du Comité des Acteurs Locaux s'est déroulée le 31 mars ; une information-sensibilisation sur le PLU – Agenda 21 a également été faite lors de cette réunion aux 23 personnes présentes.

De la même manière que pour les habitants et Conseillers de Quartiers, un temps de travail sur les quatre axes du PADD leur a permis de choisir le ou les thèmes sur lesquels ils souhaitaient travailler.

Les réunions des groupes de travail thématiques participatifs pour le PADD : avril – mai – septembre 2011

La Ville a choisi de ne pas associer ses élus au travail des groupes thématiques.

A l'issue de la démarche, les participants interrogés à ce sujet s'accordent à dire que ce parti pris était judicieux. En effet, cela a renforcé le sentiment de responsabilité, les habitants et acteurs ne pouvant pas « se défaire » sur les élus. De plus certains citoyens n'ont pas la même attitude face aux élus ; qu'ils se brident ou au contraire qu'ils essaient de faire prévaloir des intérêts particuliers. Tous soulignent le plaisir qu'ils ont eu à être sollicités : « C'est une chance que nous, habitants, soyons appelés à donner notre avis ».

La première réunion des quatre groupes de travail (chacun de ces groupes étant constitué de 21 à 31 personnes inscrites) s'est ensuite tenue au mois d'avril :

- axe 1 – évolution urbaine et accueil de la population (le 12 avril),
- axe 2 – environnement, patrimoine et cadre de vie (le 13 avril),
- axe 3 – soutien au dynamisme économique (le 14 avril),
- axe 4 – déplacements, transports, infrastructures et équipements publics (le 11 avril),

Cette première réunion avait pour objectif de partager et enrichir les éléments des diagnostics de territoire sur chacun des axes proposés.

Ce sont de 16 à 24 personnes qui ont participé à ce premier groupe de travail (16 pour l'axe 2, 18 pour l'axe 1, 21 pour l'axe 4 et 24 pour l'axe 3).

Le 11 avril s'est également tenue une réunion d'information-sensibilisation à la démarche PLU – Agenda 21 à destination des agents de la Ville ; une quarantaine de volontaires a participé à cette réunion. Ces agents ont ainsi pu appréhender la démarche et y apporter leur contribution grâce à un temps de travail sur les quatre thématiques du PADD.

La deuxième réunion de chaque groupe de travail s'est déroulée au mois de mai.

Cette seconde réunion a permis de travailler sur des propositions d'orientations pour chaque axe en fonction des éléments diagnostics issus des premières réunions. Entre 12 et 17 personnes ont participé à cette seconde réunion (12 pour l'axe 1, 14 pour les axes 2 et 4, et 17 pour l'axe 3).

Les participants interrogés disent avoir appris des choses tant sur le « développement durable » que sur les compétences et missions de la Ville. Ils soulignent également le plaisir à constater qu'ils sont nombreux à s'intéresser à l'évolution de leur ville et à avoir le souci de l'intérêt général. Progressivement les participants ont appris à travailler ensemble pour co-construire le PADD du PLU et élaborer les « 1^{ères} briques » de l'Agenda 21. Ces éléments ont été moteurs dans leur implication.

Les cadres de la Ville ont été réunis au titre de la démarche PLU – Agenda 21 le 7 juin afin de travailler sur les éléments produits par les groupes thématiques, notamment leur faisabilité, et d'apporter des éclairages complémentaires.

Les 24 cadres présents (sur une durée de 4 heures) ont ainsi pu s'impliquer plus concrètement dans la démarche et mieux cerner le travail conduit avec les habitants, Conseillers de Quartiers et acteurs locaux.

Le 17 juin, le Comité Technique a permis de travailler avec le cabinet d'études en charge du PLU sur la prise en compte effective des éléments issus de la concertation dans le document d'urbanisme (contributions au rapport de présentation du PLU et orientations pour le PADD).

Le 30 juin, le Groupe de Synthèse s'est réuni afin d'examiner l'ensemble des contributions des groupes de travail thématiques et des agents de la Ville.

Ce Groupe était constitué :

- de quatre élus (le Maire et trois Maires Adjointes : Finances et Nouvelles Technologies, Ressources Humaines et Démocratie Locale, Aménagement Durable),
- du Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques et du responsable du service urbanisme,
- de huit représentants des groupes de travail thématiques (2 par groupe),
- de deux agents de la Ville,
- de l'équipe pilotant la démarche PLU – Agenda 21,
- du cabinet d'études qui travaille sur le PLU.

Le travail mené lors de cette réunion animée par une chargée de mission de l'Ifrée a permis de trier les orientations et pistes d'actions relevant du PADD du PLU et celles relevant uniquement d'un Agenda 21 (notamment des propositions liées à la communication, à la sensibilisation,...). Certaines orientations et pistes d'actions ont également été reformulées par les participants.

Le Groupe de Synthèse du 30 juin a réuni 19 personnes et a ainsi permis aux représentants des groupes de travail d'échanger avec les élus de la Ville.

La troisième réunion des quatre groupes de travail thématiques s'est déroulée en septembre.

Lors de chacune de ces séances, le travail mené avec le groupe s'est déroulé sur la base de grands plans cadastraux, l'objectif étant de spatialiser les enjeux et pistes d'actions retenus par le Groupe de Synthèse du 30 juin. **Cette réunion a été un moment fort de la démarche puisque c'est à cette étape du travail que chaque participant a pu voir – en direct – l'ensemble des propositions d'actions prendre forme et se matérialiser sur les plans cadastraux** (cf. annexe 5).

Ce sont entre 8 et 14 personnes qui ont participé à ce troisième temps de travail (14 pour les axes 1, 3 et 4, 8 pour l'axe 2).

La diminution du nombre de participants constatée, assez marquée pour la troisième réunion, semble s'expliquer en partie par le temps relativement long qui s'est écoulé entre la seconde et la troisième réunion des groupes de travail.

A l'issue de ces trois réunions, les participants soulignent la qualité de l'animation (« Les animateurs recadraient nos échanges, cela nous évitait d'être hors sujet ») mais aussi la qualité des échanges liée – selon eux – au nombre de personnes présentes (ni trop, ni pas assez) et à leur diversité socio-professionnelle. Ils indiquent que la transversalité des thèmes abordés et les modalités de travail mises en œuvre (alternance entre des temps de travail en sous-groupes puis de mise en commun en séance plénière) ont également contribué à la qualité de ces échanges.

Le nombre et la diversité des participants a permis de ne pas cantonner les échanges à une addition de points de vue individuels et subjectifs, mais au contraire de proposer des réponses collectives prenant en compte les préoccupations du plus grand nombre. Il s'agissait alors de tendre vers la recherche de l'intérêt général et d'aller au-delà des tentations de « clientélisme géographique ».

Les participants soulignent l'attention portée au respect des horaires, la volonté de permettre à tous de s'exprimer et de prendre en compte la parole de chacun au sein des groupes de travail. Ils mentionnent la retranscription fidèle des échanges qui a fait d'eux les acteurs du résultat produit : ce sont bien leurs propositions qui ont été présentées aux élus.

Le 26 septembre, une seconde réunion avec les agents volontaires a été organisée ; 18 agents ont participé à ce temps de travail. Les orientations et pistes d'actions telles qu'elles ont été proposées et localisées sur le cadastre par les habitants et acteurs locaux ont ainsi été examinées, enrichies et complétées par les agents de la Ville.

Le 17 octobre, les cadres de la collectivité se sont également réunis une seconde fois et ont travaillé sur les éléments issus de la troisième réunion de chacun des groupes de travail et de celle des agents. 21 cadres ont participé à cette réunion d'une durée de 4 heures.

Le lendemain, c'est le Comité Technique qui s'est à nouveau réuni ; le cabinet d'études en charge du PLU a ainsi pu prendre connaissance de l'ensemble de la production issue de la concertation menée tout au long de l'année.

L'ensemble des propositions issues de la démarche, pour les quatre axes de travail, a été présenté au second Groupe de Synthèse qui s'est déroulé le 2 novembre et a réuni 14 personnes.

Le 8 décembre, lors du Comité de Pilotage de la démarche PLU – Agenda 21, les élus ont examiné les orientations et les pistes d'actions proposées. Ils ont validé les grandes orientations issues de la démarche de concertation et leur intégration dans le PADD du PLU.

La restitution de la première étape, le PADD : décembre 2011

Enfin, le 14 décembre, une réunion publique de restitution de la démarche de concertation a été organisée afin de présenter à la population les résultats du travail conduit tout au long de l'année 2011. Le Maire et son premier Adjoint ont ainsi rappelé les objectifs, les étapes de la démarche et précisé les grandes orientations proposées par les groupes de travail et retenues par les élus municipaux (cf. annexes 6 et 6bis).

Les suites de la démarche menées en 2011, tant pour le PLU que pour l'Agenda 21, ont également été présentées lors de cette réunion de restitution à laquelle une centaine de personnes assistait.

Cette réunion de restitution a rassemblé des personnes impliquées dans les différents groupes de travail thématiques, des élus et agents de la collectivité mais également des habitants ou des acteurs locaux qui n'avaient pas participé au travail préalable. Les personnes qui découvraient le projet, à cette occasion, semblaient intéressées ; elles souhaitaient à la fois comprendre les tenants et aboutissants d'une telle démarche mais également identifier la manière de s'y associer.

Les participants ont pu mesurer l'intérêt des habitants et des acteurs locaux n'ayant pas participé à la démarche pour le projet élaboré grâce à leurs contributions.

Vers l'Agenda 21 : la reformulation de la stratégie et l'élaboration du programme d'actions

Au début de l'année 2012, un travail technique conséquent a été mené afin :

- d'ajouter aux orientations et pistes d'actions issues de la démarche 2011 des éléments issus d'autres démarches participatives menées par la Ville (labels Bien vieillir – Vivre ensemble, Ville d'art et d'histoire,...),
- de retravailler les orientations formulées dans le cadre de la démarche 2011,
- de ré-intégrer dans les pistes d'actions celles « purement Agenda 21 » qui avaient été mises de côté pendant la démarche PADD (car ne relevant pas d'un document d'urbanisme).

Ce premier trimestre 2012 a également permis de définir les étapes et les modalités pour élaborer le programme d'actions de l'Agenda 21 de la Ville. Ces étapes et modalités de travail ainsi que le contenu des axes ont ensuite été proposés aux élus pour validation.

En parallèle, dès le début de l'année, plusieurs réunions entre les chargés de mission Ville et Communauté de Communes ont permis de réfléchir aux étapes de la démarche pour l'année 2012 et aux modalités permettant de renforcer encore l'articulation entre les futurs Agendas 21 territoriaux de la Ville et de la Communauté de Communes.

A l'issue d'une réunion technique entre la Ville et la Communauté de Communes, animée par l'Ifrée, les modalités permettant l'imbrication des deux futurs programmes d'actions Agendas 21 ont été proposées et ont permis de déterminer les étapes de l'année 2012.

Ces modalités portaient notamment sur la création d'un groupe constitué d'élus Ville et Communauté de Communes (les membres des 2 Comités de Pilotage Agenda 21) ayant pour objectif d'effectuer une pré-validation politique des pistes d'actions proposées par les groupes de travail participatifs des deux collectivités.

Ainsi, habitants et acteurs locaux participant à la démarche Ville n'ont pas eu à se « censurer » en n'évoquant que les pistes d'actions relevant des compétences de celle-ci. Les propositions issues de la démarche de la Ville ont été examinées par les élus du groupe constitué et ont pu ainsi être pré-validées ou non, qu'elles soient de compétence Ville ou Communauté de Communes.

Ces modalités ainsi que les étapes et les contenus prévus pour les deux démarches ont été validés par chacun des Comités de Pilotage, celui du 16 février pour la Communauté de Communes et celui du 9 mars 2012 pour la Ville (cf. annexe 7).

La démarche et le contenu des axes de travail pour 2012 ont également été présentés aux cadres lors de leur réunion de coordination du 28 mars et aux élus municipaux lors de leur réunion du 2 avril.

Concernant la construction du programme d'actions Agenda 21, il a été retenu pour l'année 2012, de solliciter à nouveau les personnes ayant participé à la démarche de concertation conduite en 2011 afin d'élaborer le PADD du PLU.

En parallèle, un appel à idées et à participation a été lancé auprès des habitants, via le magazine municipal, le site internet de la Ville et la distribution de flyers (mis à disposition dans les sites municipaux et joints aux carnets de liaison des enfants des écoles primaires et maternelles de la Ville).

Une réunion avec les personnes ayant participé à la démarche menée en 2011 a été organisée le 11 avril 2012. A cette occasion, les objectifs et les étapes de la démarche 2012 ainsi que le contenu des axes de travail (Proximité, Attractivité, Solidarités) ont été présentés à l'ensemble des personnes présentes. Lors de cette réunion, un temps de travail en petits sous-groupes a permis à chaque participant de mieux s'approprier les contenus présentés et de choisir le ou les groupes thématiques dans le ou lesquels il souhaitait s'inscrire.

Les 2 premières réunions de chacun des 3 groupes de travail – Proximité, Attractivité et Solidarités – se sont ensuite déroulées au mois de mai et tout début juin.

Ces deux réunions ont permis de porter à connaissance des actions engagées par la Ville susceptibles de s'inscrire dans l'Agenda 21 et de travailler sur les pistes d'actions issues des démarches participatives menées en 2011 (PLU-Agenda 21, label Bien vieillir, label Ville d'art et d'histoire). Les participants ont également pu proposer de nouvelles pistes d'actions.

Le 18 juin, les élus ont travaillé sur les propositions de pistes d'actions issus des réunions de concertation avec les habitants et les acteurs locaux. Ils ont ainsi pu échanger et formuler un premier avis sur ces propositions.

Un temps de travail conséquent a également été mené avec les cadres de la collectivité le 21 juin, afin d'avoir un regard technique sur les pistes d'actions proposées. Les critères de faisabilité – contraintes techniques, humaines, budgétaires – ont été examinés pour les pistes d'actions proposées.

La période estivale a été mise à profit afin de préparer la réunion du groupe des élus Ville et Communauté de Communes qui s'est déroulée le 10 octobre. Cette réunion avait pour objectif de pré-valider sur le principe les pistes d'actions :

- issues des groupes participatifs Ville et relevant d'une compétence Communauté de Communes ou partagée,
- issues des groupes participatifs de la Communauté de Communes et susceptibles d'être portées par les communes, et en particulier par la Ville de Cognac.

Ces modalités de pré-validation ont notamment permis d'indiquer aux acteurs locaux et habitants des groupes participatifs les pistes d'actions retenues dans le cadre des 2 Agendas 21 sur l'ensemble des propositions qu'ils ont pu formuler au cours du travail mené, quelle que soit la collectivité qui sera chargée ensuite d'en assurer la mise en œuvre.

Afin d'indiquer aux participants à la démarche les pistes d'actions retenues ou non, un tableau leur a été transmis avec l'invitation au 3ème temps de travail de chaque groupe.

Lors de ces troisièmes réunions (les 20, 26 novembre et 5 décembre), les pistes d'actions pré-validées par les élus et relevant des compétences de la Ville ont été priorisées par les participants qui ont attribué une note sur 5 pour chacun des 3 critères suivants :

- l'inscription dans le développement durable,
- l'impact sur l'objectif poursuivi,
- l'urgence ressentie.

La note du quatrième critère (permettant d'obtenir une note sur 20 pour chaque piste d'action) avait été préalablement déterminée par l'équipe Agenda 21, sur la base du travail effectué avec les cadres, et portait sur la faisabilité technique de la piste d'action. Cette note de « faisabilité » était présentée pour chaque piste d'action avant que les membres du groupe ne déterminent les notes des 3 critères cités ci-dessus.

Lorsqu'on interroge les participants à la démarche, on s'aperçoit que cette dernière réunion les a marqués. En effet, c'est à ce moment-là que les participants ont pris la mesure des contraintes techniques et financières de la Ville. Ils disent alors avoir appris des choses et précisent que leur vision de la Ville a évolué : « *Nous avons pris conscience de problématiques qui nous dépassent habituellement* ». Les participants ne se sont pas sentis bridés ; au contraire ils ont apprécié le travail réalisé en amont par les techniciens de la Ville et l'ont interprété comme une aide, comme un apport sous forme de pistes pour les aider à évaluer et finaliser leurs propositions d'actions. Ils soulignent la volonté du service Agenda 21 de rendre accessibles les données techniques et de permettre un véritable échange entre non spécialistes et spécialistes du domaine traité.

De la même manière, les techniciens ont apprécié d'être sollicités à cette étape de la démarche en ayant le souci de ne pas brider la participation mais bien de rendre possible la concrétisation des pistes d'actions émises par les habitants et acteurs locaux en s'appuyant sur des données techniques objectives.

Enfin, la direction générale était elle-même soucieuse que l'Agenda 21 ne soit pas « subi » par les services de la Ville mais bien qu'ils se sentent partie prenante de la démarche engagée et s'impliquent ensuite dans sa mise en œuvre. L'idée était bien que les idées des habitants, conseillers de quartier et acteurs locaux enrichissent la réflexion menée au quotidien par les services de la Ville et inversement que le savoir-faire des services notamment techniques soit mis au service des participants pour aider à préparer l'application de demain.

En parallèle, le travail de rédaction s'est étalé d'octobre 2012 à janvier 2013 ; l'Ifrée a accompagné l'équipe Agenda 21 – Démocratie Locale dans cette rédaction à laquelle ont été associés des habitants et acteurs locaux ayant participé aux groupes de travail en 2011 et 2012. Ces participants figurent dans la liste des personnes susceptibles de répondre à des demandes de précisions concernant l'Agenda 21 de la Ville.

Un Comité technique « restreint », constitué de l'équipe Agenda 21 – Démocratie Locale et des chargés de mission de l'Ifrée, s'est réuni afin de préparer le travail de rédaction.

Dans le Comité technique « élargi », sont venus participer le Directeur Général des Services de la Ville, le Directeur des Services Techniques, 3 habitants et 3 membres du Comité des Acteurs Locaux.

Les réunions de ce Comité technique élargi ont permis de vérifier que les éléments écrits du futur Agenda 21 de la Ville ainsi que dans le dossier de candidature à la reconnaissance des Agendas 21 locaux présentaient bien la démarche telle que les habitants et acteurs locaux l'avaient vécu.

Les différents services concernés (services techniques, éducation-jeunesse, ressources humaines, sports et vie associative,...) ont également été sollicités afin de contribuer à la rédaction des fiches-actions (contenu des actions, partenariats, coûts estimatifs,...).

Début février 2013, les élus de la Ville ont examiné et pré-validé les orientations stratégiques, objectifs, ainsi que le programme d'actions de l'Agenda 21 de la Ville.

Le 25 février 2013, une réunion de restitution a été organisée pour l'ensemble des participants à la démarche – agents, habitants et acteurs locaux – afin de leur présenter les résultats de la démarche et le projet d'Agenda 21 de la Ville ainsi élaboré grâce à leur contribution.

Cette réunion de restitution a été organisée selon des modalités visant à favoriser les échanges, à rendre ce moment dynamique et convivial.

Ainsi, suite à l'introduction en plénière par le Maire, son premier Adjoint (aux Finances) et le Maire-adjoint à l'Aménagement Durable, les grandes étapes de la démarche et le programme d'actions ont été présentés aux personnes présentes (cf. annexe 8).

Les participants se sont ensuite répartis entre 8 tables présentant chacune une partie des fiches-actions (de 7 à 11 fiches-actions par table). A chacune de ces tables, un « hôte de table » accueillait une dizaine de personnes, les amenait à prendre connaissance des fiches-actions, à réagir et à échanger dessus pendant une vingtaine de minutes. Ensuite, les participants changeaient de table (ils ont tous pu faire 3 tables).

En pratique, ce sont le Maire, 3 Adjoints (Finances, Aménagement Durable, Social - Solidarité), le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, la responsable du service Population, la technicienne et la responsable du service Agenda 21 – Démocratie Locale qui ont été mobilisés pour assurer la fonction d'« hôte de table ».

Les participants ont pu découvrir une partie des fiches-actions, prenant ainsi connaissance de façon plus détaillée du contenu du programme d'actions de l'Agenda 21 résultant de leurs réflexions et propositions.

Un document synthétique leur présentant la démarche, les axes et objectifs ainsi que le programme d'actions de l'Agenda 21 de la Ville leur a également été remis à l'occasion de cette réunion de restitution.

Le projet d'Agenda 21 de la Ville a été adopté lors du Conseil Municipal du 28 février 2013, séance également consacrée au débat d'orientations budgétaires. Ce choix en matière de date, significatif de l'engagement politique dans le projet, avait notamment pour objectif de positionner clairement l'Agenda 21 comme « feuille de route » des actions et politiques publiques de la Ville pour les années à venir, et en particulier comme l'une des lignes fortes de la construction du budget 2013.

5. L'organisation et les modalités de pilotage retenues pour mettre en œuvre le projet, le suivre (en interne et en externe), et en assurer l'évaluation

Une organisation technique et politique adaptée : un service rattaché à la Direction Générale des Services de la Ville et la mise en place d'un binôme élu – technicien pour chacun des 3 axes du PAS (Proximité, Attractivité, Solidarités).

Pour mettre en œuvre ce projet, le service Agenda 21 – Démocratie Locale a été créé au sein de la Direction Générale des Services, en septembre 2008. Ce positionnement a notamment pour objectif d'affirmer la transversalité nécessaire à la démarche de développement durable de la Ville.

Dans chaque fiche-action, le ou les services concernés sont mentionnés. Chaque directeur de pôle est ainsi le référent d'une ou plusieurs actions de l'Agenda 21. Des points réguliers pourront être organisés dans le cadre du Comité de coordination hebdomadaire qui réunit sous l'égide du Directeur Général des Services l'ensemble des directeurs de la collectivité ainsi que la chargée de mission Commerce, un représentant du service Communication et la responsable du service Agenda 21 – Démocratie Locale.

Pour coordonner les objectifs et actions de chacun des 3 axes – Proximité, Attractivité et Solidarités – un binôme élu – technicien sera constitué.

Un Comité de Pilotage du Plan Environnement, élargi pour devenir Comité de Pilotage Agenda 21...

Un Comité de Pilotage a été créé, constitué du Maire, du premier Adjoint chargé des Finances, des Adjoints à l'Aménagement Durable, à la Démocratie Locale et aux Ressources Humaines, de deux conseillers municipaux, du Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques et du service Agenda 21 – Démocratie Locale.

Le Comité de Pilotage avait pour objet la validation de principe des actions proposées par les groupes de travail ainsi que la construction et le suivi des étapes de la démarche de développement durable de la Ville.

Le Comité de Pilotage du Plan Environnement est devenu (par la délibération du 25 mars 2010)

Comité de Pilotage de l'Agenda 21 (il a été élargi dans ce cadre à la Vice-Présidente et au chargé de mission Agenda 21 de la Communauté de Communes).

...évoluant en Comité de suivi et d'évaluation participatif

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 de la Ville, la délibération adoptant l'Agenda 21 prévoit la constitution d'un Comité de suivi et d'évaluation participatif composé :

- des membres du Comité de Pilotage Agenda 21,
- d'habitants, de Conseillers de Quartiers, d'acteurs locaux ayant participé à l'élaboration du projet (6 personnes).

Il permettra également d'avoir un retour sur les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes dans le cadre de son Agenda 21, notamment celles qui avaient été proposées par les groupes participatifs de la Ville.

Des participants à la démarche menée par la Ville seront également invités à participer au Comité de suivi de l'Agenda 21 initié par la Communauté de communes Grand Cognac.

Les instances municipales existantes

Les Commissions Municipales concernées par les actions inscrites dans l'Agenda 21 seront sollicitées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

L'état d'avancement des actions de l'Agenda 21 communal sera également présenté chaque année lors du Conseil Municipal de février (réalisation à cette occasion d'une sorte de « rapport développement durable »), à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les instances participatives existantes

L'état d'avancement du programme d'actions de l'Agenda 21 pourra être présenté régulièrement aux Conseils de Quartiers et lors des ateliers inter-quartiers (une réunion par an est prévue dans la Charte des Conseils de Quartiers).

Des objectifs à atteindre inscrits dans les fiches-actions et des tableaux de bord de suivi

Dans chaque fiche-action, les objectifs et indicateurs de suivi sont mentionnés.

Des tableaux de bord de suivi concernant la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 seront également mis en place.

L'organisation d'un point d'étape à mi-parcours : évaluer pour piloter l'action

Le programme d'actions de l'Agenda 21 étant établi sur 5 ans, une évaluation sera proposée à mi-parcours concernant la mise en œuvre du projet. Ce point d'étape devra permettre de faire le bilan des actions menées, d'examiner celles qui restent à engager et celles qui ont été abandonnées ou qui ont évolué.

Il devra aussi permettre d'évaluer l'impact sur la Ville de la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21.

Si la reconnaissance nationale « Agenda 21 local » est obtenue, ce point d'étape pourrait également être utilisé dans le cadre d'une demande de prolongation de celle-ci pour 2 ans.

Ce point d'étape sera organisé de façon participative et pourra prendre une forme festive, à l'image des Ateliers inter-quartiers qui ont été organisés en novembre 2011. Ces Ateliers réunissaient les membres des 5 Conseils de Quartiers afin de les amener à échanger et réfléchir sur leur rôle et leur fonctionnement. Les résultats de cette rencontre ont amené les élus à modifier la Charte des Conseils de Quartiers en fonction des observations et des demandes des participants.

Des outils de communication existants afin que les citoyens puissent suivre l'état d'avancement de l'Agenda 21 de la Ville

Le magazine municipal et le site internet de la Ville ont été régulièrement utilisés tout au long de la démarche d'élaboration du projet.

L'Agenda 21, avec toutes ses fiches-actions, est mis en ligne sur le site internet de la Ville. Un document de communication spécifique retraçant la démarche et présentant un aperçu des actions proposées sera encarté dans le prochain magazine municipal et distribué ainsi à l'ensemble des Cognaçais (cf. annexe 9).

Sur le site internet, dans la rubrique actualités, sont présentés les actions et projets mis en œuvre ; lorsqu'il s'agira d'un projet relevant du programme d'actions de l'Agenda 21, il sera « estampillé » Agenda 21.

Le site et le magazine municipal permettront également de présenter régulièrement l'état d'avancement de l'Agenda 21 et du programme d'actions.

L'idée est également de s'appuyer sur les Conseillers de Quartiers, comme relais auprès des habitants pour communiquer sur l'intérêt de la participation et donner envie à d'autres de s'impliquer dans l'Agenda 21 de la Ville.

6. Les éléments particuliers du projet (originalité), notamment pour leur contribution aux 5 finalités du DD

Les points particuliers du projets

- Une démarche unique pour élaborer le PADD du PLU et l'Agenda 21 local

La grande originalité du projet de la Ville de Cognac réside principalement dans **le choix de mener une seule et unique démarche pour élaborer le PADD du PLU et l'Agenda 21**, ce qui implique :

- une réelle concertation sur le document d'urbanisme qu'est le PADD du PLU, allant très au-delà des obligations réglementaires, dans l'idée de construire la ville de demain avec ses habitants et acteurs locaux,
- une cohérence très forte entre les orientations du document régissant l'utilisation du sol de la commune et l'Agenda 21, cohérence qui favorise la mise en œuvre du programme d'actions du projet.

- L'articulation très forte avec la démarche Agenda 21 de la Communauté de Communes

En 2010, la Communauté de Communes de Cognac s'engageait également dans l'élaboration d'un Agenda 21 local. Ville et Communauté de Communes ont donc choisi d'articuler de manière étroite leurs démarches, notamment par :

- la mise en place d'instances de pilotage coordonnées pour les 2 Agendas 21,
- l'organisation de la mobilisation des habitants et acteurs locaux visant à éviter les doublons à l'échelle du territoire,
- le calage de calendriers cohérents pour les réunions et l'avancement des réflexions,
- l'organisation de temps d'échanges sur les stratégies et les programmes d'actions.

Ainsi, la réflexion des citoyens n'a pas été « censurée » en fonction des compétences des collectivités. La démarche a également permis d'améliorer la connaissance et la compréhension des participants sur les compétences respectives de ces 2 entités.

La contribution aux 5 finalités du développement durable

Dans cette démarche de co-construction avec les habitants et acteurs locaux, **la sensibilisation au développement durable** s'est inscrite dans le travail conduit avec les groupes participatifs, notamment par :

- la distribution d'un petit document reprenant quelques exemples d'actions dans chacune des 5 finalités du développement durable afin de faire travailler les participants sur l'inscription des pistes d'actions dans une ou plusieurs des 5 finalités (cf annexe 10),
- le travail de priorisation des pistes d'actions conduit dans les groupes participatifs, en fonction de 3 critères dont celui de l'inscription plus ou moins forte de chaque piste d'action dans le développement durable (note de 0 à 5).

Les principales contributions aux finalités du développement durable s'inscrivent dans :

- **le développement de modes de co-construction de la décision politique** : la participation est intégrée dans tous les projets pour devenir une modalité de l'action municipale.
- **les actions proposées dans le cadre de l'Agenda 21** : chaque fiche-action présente la ou les finalités du développement durable auxquelles l'opération contribue. Bon nombre d'actions s'inscrivent dans plusieurs finalités du développement durable.
- **Les objectifs fixés dans chaque axe répondent à une ou plusieurs finalités du développement durable** : la présentation en est faite dans les tableaux qui suivent.

Axe Proximité

Orientations	Objectifs et principaux éléments de contenu	Finalités du développement durable
Préserver l'environnement et construire un cadre de vie de qualité	<p>Apaiser et sécuriser les déplacements des Cognaçais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modes de déplacements doux favorisés • sécurité routière (limitation vitesse des véhicules) 	<p>Lutte contre le changement climatique Épanouissement de tous les êtres humains</p>
	<p>Entretien et améliorer la qualité des paysages urbains et des espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de l'éclairage public • propreté – entretien domaine public • place du végétal dans l'espace urbain 	<p>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Épanouissement de tous les êtres humains Protection des milieux et des ressources Lutte contre le changement climatique</p>
	<p>Préserver les ressources, les espaces naturels et prévenir les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutte contre les risques (eaux pluviales, inondations) • communication – sensibilisation sur les risques de pollutions 	<p>Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains</p>
Rendre toute la ville accessible à tous	<p>Aménager des sites, des itinéraires et adapter le stationnement et les transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accessibilité • accès aux espaces naturels et valorisation des sites 	<p>Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Protection des milieux et des ressources</p>

Axe Attractivité

Orientations	Objectifs et principaux éléments de contenu	Finalités du développement durable
Changer la ville	Développer une offre de logement attractive et adaptée : <ul style="list-style-type: none"> • éco-quartier du Fief Caillon • construction et requalification dans le tissu urbain • amélioration d'espaces publics aux abords de logements sociaux 	Lutte contre le changement climatique Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Protection des milieux et des ressources
	Améliorer la qualité architecturale, esthétique de la ville : <ul style="list-style-type: none"> • aménagement de site et requalification urbaine • entrées de ville 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
	Améliorer et organiser l'accès à la ville et les mobilités : <ul style="list-style-type: none"> • plate-forme multi-modale 	Lutte contre le changement climatique Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Rendre la ville dynamique	Développer des services et équipements de qualité : <ul style="list-style-type: none"> • installation de professionnels de santé • équipements publics (modernisation, devenir d'une future friche,...) 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
	Créer les conditions du développement économique (agriculture, artisanat, commerce et industrie) et de la formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • marchés de producteurs, dynamisation des halles • maraîchage • centre de formation 	Dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables Protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains
Faire de Cognac une ville connue et reconnue ...	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les maisons de négoce • Communication et animations sur les patrimoines bâti et naturel • Signalisation touristique 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Axe Solidarités

Orientations	Principaux contenus	Finalités du développement durable
Aider à tout âge de la vie, aider les plus défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> Prévention des addictions et promotion de la santé Manifestations culturelles et publics défavorisés Accompagnement des seniors 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Favoriser l'accès de tous aux services, aux droits et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement de services sociaux Développement de systèmes atypiques de garde d'enfants Tarifification de services Communication sur les actions et les services existants 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Développer le lien social, la mixité sociale et inter-générationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Développement de jardins collectifs Espaces verts conviviaux Organisation d'événements conviviaux Actions favorisant la mixité inter-générationnelle 	Lutte contre le changement climatique Protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Axe Collectivité responsable

Orientations	Principaux contenus	Finalités du développement durable
Ville solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la précarité et accompagnement vers l'emploi Amélioration de l'accueil Coopération décentralisée 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Ville respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Plan environnement : limiter l'impact des activités de la collectivité sur l'environnement (investissements, achats, bons gestes) Gestion des espaces publics 	Lutte contre le changement climatique Protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables
Ville à l'écoute de ses habitants	<ul style="list-style-type: none"> Les Conseils de Quartiers La concertation 	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

7. État actuel du projet

Suite à la démarche engagée en 2009, l'Agenda 21 a été adopté lors du Conseil Municipal du 28 février 2013.

L'élaboration du projet d'Agenda 21 représente un investissement conséquent de la collectivité ; en effet, 2 postes à temps complet ont été créés au sein des services de la Ville pour conduire l'ensemble de la démarche.

S'ajoute à cela :

- le temps de travail de la centaine d'agents qui ont participé au Plan Environnement (janvier 2009 – juin 2010), sur environ 70 réunions de 2 heures chacune,
- un accompagnement méthodologique et en co-animation sur les réunions des groupes de travail en 2011, par le biais d'une convention avec l'Ifrée,
- un soutien technique du chargé de mission du réseau de Villes Saintes – Cognac, à hauteur de 20 puis 40% de son temps (en 2011 puis en 2012),
- un accompagnement dans l'écriture participative de l'Agenda 21 et du dossier de candidature à la reconnaissance nationale, par le biais d'une nouvelle convention avec l'Ifrée.
- l'édition et la diffusion du document de communication Agenda 21 par l'intermédiaire du magazine municipal du mois de mai 2012.

Ainsi, de janvier 2009 à mars 2013, la démarche aura représenté pour la Ville un coût d'un peu plus de 420 000 € (salaires chargés des 2 postes dédiés, conventions Ifrée et communication).

Plus de 35 actions sont d'ores et déjà engagées sur les 73 inscrites dans le programme d'actions Agenda 21. C'est le cas par exemple des actions suivantes :

- **Étudier et mettre en place des zones 30 et des zones de rencontre (20 km/h) en hyper centre (action n°1) :** 14 petites rues ont d'ores et déjà été mises en « zones de rencontre » dans le centre ancien de la ville. Un dépliant explicatif présentant le plan des rues concernées a été réalisé et distribué et un article dans le magazine municipal a été édité sur le sujet. Des zones 30 sont également envisagées sur d'autres axes de la ville.
- **Améliorer les espaces publics aux abords des immeubles de logements sociaux (action n°27) :** la Ville s'est engagée dès le deuxième semestre 2012 dans un programme pluri-annuel d'amélioration des espaces publics des cités des Rentes et de l'Air chiffré au total à 400 000 € (120 000 € pour la première tranche) : végétalisation des pieds d'immeubles, création d'espaces de vie et de promenade avec des placettes ombragées, implantation d'un terrain multisports. Cette action est issue de l'initiative du Conseil de Quartier St Martin qui a mené l'enquête auprès de habitants du secteur sur leurs souhaits en matière d'aménagement de ces espaces, jusqu'alors très dégradés et peu végétalisés.
- **Développer des événements conviviaux permettant aux habitants de se rencontrer (action n°61) :** la Ville communique et accompagne (notamment en terme de logistique) la « fête des voisins » et a ainsi vu augmenter le nombre de sites où les habitants ont organisé ce temps festif, passant de 9 demandes auprès de la Mairie en 2010 à 21 en 2012. Elle adhère à l'association nationale « la Fête des Voisins » ce qui permet ainsi de bénéficier d'une communication renforcée et de fournir aux habitants des kits pour cette fête. Pour ces fêtes des voisins, la Ville met aussi à disposition tables et chaises. Chaque Conseil de Quartier dispose également depuis 2012 d'un budget (environ 1000€/an) et du soutien technique et logistique nécessaires pour organiser une fête de quartier estivale. Ces animations se déroulent au mois d'août, permettant notamment d'en faire bénéficier les habitants qui ne partent pas en vacances.
- **Plan de résorption de la précarité (action n°63) :** ce plan, qui a pour objectif de titulariser des agents contractuels de la collectivité, a été engagé en 2011. A noter qu'il ne s'agit pas de l'application de dispositions légales obligatoires, telles qu'elles peuvent ressortir par exemple de la loi de 2012. Au titre de l'année 2011-2012, ce sont 17 personnes ont été mises en stage (en vue de leur titularisation en tant que fonctionnaire territorial).

- **Démarche d'amélioration de l'accueil au niveau des services de la Ville de Cognac et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (action n° 65) :** issue d'une volonté forte des élus, elle a démarré en 2009. Ainsi, plus de 30 agents d'accueil ont effectué des formations avec le CNFPT. Puis des groupes de travail se sont mis en place avec les agents de la Ville sur la base du volontariat (groupe « accueil » et groupe « partage de l'information »). 20 actions ont été proposées par les agents d'accueil dans le cadre des groupes de réflexion et par les usagers au travers des enquêtes de satisfaction et des Conseils de Quartiers. Certaines de ces actions ont été réalisées ou sont d'ores et déjà engagées, comme par exemple l'édition de plans de ville sur les services publics municipaux et les établissements scolaires, le réaménagement de certains accueils, la réalisation d'un outil informatique commun à l'ensemble des agents pour partager l'information,... A ce jour, près 70 000 € ont été engagés pour mettre en œuvre cette démarche.
- **Plan Environnement (actions n°67, 68 et 69) :** depuis 2011, un certain nombre d'actions inscrites dans ce plan ont d'ores et déjà été réalisées comme par exemple : les audits énergétiques de 6 bâtiments municipaux, l'intégration de critères environnementaux dans les critères de choix des marchés publics de la collectivité ou encore le guide de l'éco-agent.

Une dizaine d'actions de l'Agenda 21 sont inscrites au budget primitif 2013 de la Ville, comme par exemple :

- l'amélioration de l'éclairage public (action n°10) pour 90 000 €,
- le regroupement des services sociaux (action n°54) pour 120 000 €,
- le dossier de ZAC sur le Fief Caillon (actions n°26 et 18) pour 25 000 €,
- le règlement sur la publicité (action n°14) pour 20 000 €.

8. Intégration d'autres projets de la collectivité ou d'autres acteurs au projet global présenté

D'autres projets importants sont portés par la Ville et s'articulent avec l'Agenda 21 :

- **Le Plan Local d'Urbanisme :** la Ville a lancé la transformation de son POS en PLU en 2006. Le PLU devrait être voté en Conseil Municipal avant la fin de l'année 2013. La co-construction du PADD du PLU avec les habitants, les acteurs locaux et les agents ayant servi de socle à la formulation des axes et orientations de l'Agenda 21, il existe donc une réelle cohérence entre ces deux projets qui dessinent les grandes lignes de la ville de Cognac à 10 – 15 ans. En parallèle, les personnes ayant participé à la démarche d'élaboration du PADD en 2011 ont été depuis invitées à des temps de présentation des éléments du PLU : réunion du présentation du PADD, réunion de présentation du zonage et du règlement du PLU notamment.
- **Le projet de Zone d'Aménagement Concerté du Fief Caillon :** le projet de porter une ZAC sur cet espace qui va être ouvert à l'urbanisation est en partie issu des réflexions des groupes de travail sur le PADD. En effet, ceux-ci ont souhaité que la future urbanisation de cette zone de plus de 20 ha soit maîtrisée et encadrée afin de préserver des trames vertes, de réaliser des aménagements respectueux de l'environnement et s'intégrant bien dans le paysage, ou encore d'envisager la création sur cette zone de jardins collectifs,... L'idée est d'aller vers un éco-quartier. Les habitants et acteurs locaux seront sollicités pour participer à l'élaboration du projet de ZAC. La concertation sur ce projet devrait être engagée à partir de 2013.
- **L'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) :** cette servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU permet de préserver des ensembles à caractères patrimonial et paysager. Elle constitue un inventaire exhaustif du patrimoine et lie la collectivité et l'État sur la base de règles urbaines, architecturales et paysagères claires. Développement durable et préservation du patrimoine partagent de nombreux points

communs. C'est pourquoi, naturellement, les orientations de l'Agenda 21 trouvent un écho dans l'application de l'AVAP à travers différents exemples : inciter à la requalification des chais (fiche-action n°28), réaménager les quais (fiche-action n°30) ou identifier le bâti de caractère inoccupé à valoriser en utilisant l'inventaire du patrimoine (fiche-action n°36).

- **Le label Ville d'art et d'histoire :** la Ville de Cognac a obtenu en janvier 2012 le label « Villes ou Pays d'art et d'histoire » attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. Dans le cadre de la démarche d'élaboration du dossier de candidature de la Ville à ce label, un ou deux membres de chacun des 5 Conseils de Quartiers ont été intégrés au Comité de Pilotage et aux groupes de travail.
Ce label qualifie des territoires (communes ou regroupements de communes) qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. Il s'agit d'un label qui met en avant la volonté de la Ville de faire découvrir le patrimoine, entendu au sens large (bâti, naturel, industriel et mémoriel), à ses habitants en priorité et aux touristes.
Le service « Ville d'art et d'histoire » ainsi créé organise des animations, des visites, des ateliers, tout au long de l'année, afin de concourir à une meilleure appropriation par les habitants de leur cadre de vie. Ces animations et projets de mise en valeur s'inscrivent dans l'Agenda 21, notamment dans les actions 43 et 44.
- **Le Contrat Local de Santé (CLS) :** la Ville et le CCAS se sont engagés aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Poitou-Charentes dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé associant également l'État et le Conseil Général de Charente. Celui-ci s'inscrit dans les priorités régionales de Santé mais aussi dans les orientations définies par la Ville dans ce domaine. La signature de ce CLS devrait intervenir en juin 2013. Certains des axes et projets inscrits dans ce contrat relèvent également du programme d'actions de l'Agenda 21 de la Ville. L'axe 2 du CLS qui s'intitule « les accès aux droits en santé, à la prévention et aux soins » s'articule par exemple avec l'Agenda 21 dans l'orientation 2 « favoriser l'accès de tous aux services, aux droits... » de l'axe Solidarités. L'action n° 34 de l'Agenda 21 « inciter à l'installation de professionnels de santé, notamment grâce à un équipement de type « centre de santé » pluridisciplinaire est également inscrit dans l'axe 1 du CLS « les actions pour la préservation de l'offre de soins tant libérale qu'hospitalière ».
- **Les actions « éducation-jeunesse » :** le pôle « éducation-jeunesse » de la collectivité a été mis en place suite aux élections municipales de 2008, avec un objectif affirmé de cohésion entre les services de ce pôle et de cohérence des projets portés en direction de la petite enfance et des jeunes, avec notamment les actions suivantes qui s'inscrivent dans les solidarités :
 - **la tarification modulaire pour la restauration scolaire** (écoles primaires et maternelles) est appliquée depuis la rentrée 2010-2011. Elle est calculée à partir du quotient familial de la CAF ; les tarifs vont ainsi de 1 à 3,57 € le repas pour les enfants domiciliés sur Cognac. Cette action solidaire permet à des enfants de familles défavorisées d'avoir accès à un repas équilibré et répond à un réel besoin sur la ville, attesté notamment par l'augmentation du nombre de repas à 1€ (d'environ 34% des repas en 2011 à plus de 39% en 2012). Cette modulation des tarifs a été étendue à l'accueil périscolaire depuis 2012.
 - **la distribution d'un kit de fournitures scolaires** a été mise en place à la rentrée 2011-2012 pour l'ensemble des élèves des classes élémentaires de la ville, dans une recherche d'égalité entre tous les enfants qui fréquentent les écoles de la commune.
 - **la distribution de casques vélo aux enfants** des classes de CP de la ville a été mise en œuvre dès 2008. Cette action a pour objectifs d'améliorer la sécurité des enfants tout en incitant à l'usage du vélo en ville. Cela représente plus de 200 casques qui sont distribués chaque année.

D'autres acteurs sont également partenaires de l'Agenda 21 de la Ville et des actions qu'il porte :

- **La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Cognac a bénéficié du soutien de l'État et de l'Europe** au titre du FEDER.
La Ville de Cognac a répondu à l'appel à projet annuel porté par la DREAL Poitou-Charentes sur les démarches d'Agendas 21 et a ainsi bénéficié sur les années 2010, 2011 et 2012 de ce financement pour un montant total de 34 000 € sur cette période.
La démarche de Développement Durable menée par la Ville a également été soutenue par l'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER, axe 2 « préserver l'environnement et prévenir les risques ») de 2009 à 2011 pour un montant total d'un peu plus de 119 000 €. Un dossier de demande de financement est en cours d'instruction pour la période 2012-2013.
- **La Région Poitou-Charentes contribue aux actions inscrites dans l'Agenda 21 de la Ville, notamment au travers des programmes suivants :**
 - **Charte Terre saine « votre commune sans pesticides »** : cette action portée par la Région Poitou-Charentes s'inscrit dans le cadre du Plan Régional de Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes adopté en 2007.
Cet engagement est voulu comme une démarche de progrès vers le zéro pesticide sur les espaces gérés par les communes. Dans cette perspective des trophées sont attribués d'une année sur l'autre sous la forme de « papillons » (de 1 à 3 papillons) aux communes qui s'engagent dans cette Charte. Cette qualification s'appuie sur des critères objectifs de surfaces non traitées et d'opérations de sensibilisation – communication menées auprès des agents et des habitants de la commune. La Ville de Cognac adhère à la Charte Terre Saine depuis juin 2009 ; elle est classée 1 papillon et demandera son 2ème papillon à la fin de l'année 2013. Ainsi, cette Charte accompagne la démarche de progrès continu engagée par la Ville en matière de gestion de ses espaces publics, démarche inscrite dans l'Agenda 21 (action n°70).
 - **Le plan régional de développement des Jardins Potagers Collectifs** : dans ce cadre, la Région met en œuvre pour la période 2011-2015 un programme d'actions visant à soutenir le développement de nouvelles parcelles sur le territoire régional en accompagnant financièrement les porteurs de projets dans la réalisation de leurs jardins collectifs.
Dans le cadre des actions de son Agenda 21, la Ville de Cognac s'inscrit dans ce plan régional en créant des jardins familiaux (action n°58) et a bénéficié à ce titre du soutien financier de la Région Poitou-Charentes.
- **Le projet Val de Charente** : initié par les Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Charente, ce projet porte sur la création d'un itinéraire de découverte destiné aux modes doux de déplacement entre Angoulême et Rochefort, cet itinéraire se situant pour la majeure partie de son tracé le long d'une des deux rives du fleuve Charente.
Sur le département de Charente, les études préalables et enquêtes concernant ce projet sont portées par le Conseil Général compétent, la maîtrise foncière et les aménagements devant être conduits par les communes ou intercommunalités concernées.
Le Conseil Municipal a délibéré favorablement au sujet de ce projet. La Communauté de Communes Grand Cognac s'est également engagée dans ce projet et va réaliser l'aménagement de 18 km de berges en amont et en aval des quais de Cognac. La première tranche de travaux devrait débuter en septembre 2013.
Le réaménagement des quais de la Charente pour créer un lieu de promenade et de détente pour les visiteurs mais aussi les habitants, inscrit dans l'Agenda 21 de la Ville (action n°30), s'intègre parfaitement dans ce projet Val de Charente.

- **Le Réseau Grand Ouest** : la Ville de Cognac adhère depuis le 22 mai 2008 au « Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable ». Ce réseau est composé d'élus et de techniciens de collectivités, d'EPCI et d'entités juridiques de droit public. L'objectif principal de l'association est d'animer une dynamique inter-régionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique. Cette association met à disposition des documents de référence et des documents de consultation « responsable » pour les acheteurs publics.

La Ville de Cognac participe à de nombreux groupes de travail ; elle a fortement contribué à l'élaboration de guides d'intégration du développement durable dans les achats de bois de construction et dans les prestations et acquisition liées à l'impression.

Ce travail avec le Réseau Grand Ouest s'articule donc parfaitement avec l'Agenda 21 de la Ville, notamment au travers de son axe « Collectivité responsable ».